

# Tunisie : Assassinat Chokri Belaïd, la logique de l'impunité

mardi 9 février 2016, par [DAHI Saber](#) (Date de rédaction antérieure : 8 septembre 2015).

Parce qu'il était en mesure de fournir les preuves de la compromission du gouvernement avec des réseaux terroristes via un appareil sécuritaire nébuleux, la raison d'Etat a fini par avoir raison de Chokri Belaïd, cet humble citoyen qui a su s'élever au rang d'indéfectible patriote. Devant chez lui, à bout portant, il fût abattu suivant un modus operandi qui n'était pas sans rappeler un crime d'Etat. Trois ans après, justice n'est pas encore rendue et les commanditaires pourtant connus jouissent toujours de l'impunité.

« Il y'a forcément collusion entre eux et vous. Vous avez donné des instructions aux forces de sécurité pour ne pas les contrecarrer ». C'est en ces termes crus et sans détours lors de l'un de ses derniers débats télévisés sur Wataniya 1 que Chokri Belaïd vitriolait l'insignifiant Secrétaire d'Etat rattaché au Ministère de l'Intérieur Said Mechichi. Interpellé par l'animateur du débat sur la gravité de telles accusations, Chokri répliqua aussitôt qu'il savait ce qu'il disait. Les connivences entre le gouvernement islamiste Hamadi Jebali et le terrorisme de même connotation n'est pas un postulat. L'homme de loi qu'il était pondérait ses mots et aurait su apporter à terme les preuves tangibles que les sportifs à la kalachnikov du mont Châambi opéraient bel et bien sous la couverture de l'Etat.

Sur un autre plateau télévisé, celui qui a accéléré son destin, Chokri commençait prudemment à apporter des éléments de preuves en se référant à un camp d'entraînement terroriste dans la localité frontalière libyenne de Loutiyya à partir de laquelle les instigateurs entraient librement en Tunisie pour recruter ou implanter des commandos au mont Châambi. Avec des précisions sur le nombre de Tunisiens enrôlés dans ce camp, il était clair que de quelque manière il possédait d'autres éléments bien plus accablants. Des preuves qu'il dosait avec parcimonie dans l'optique de donner une chance à l'Etat de se ressaisir.

Pour Chokri, il était d'une importance capitale d'épargner l'Etat tout en s'attaquant au gouvernement. Faire en sorte que la chute de ce dernier n'entraîne pas toute la structure organisationnelle pérenne d'un Etat multiséculaire déjà en péril d'effritement. La mainmise du gouvernement islamiste sur tous les rouages de l'appareil de l'Etat, le fricotage avec le terrorisme en tant qu'exigence du « printemps arabe » n'étant pas une fatalité, ils finiraient par être résorbés et l'Etat sortirait indemne de cette tourmente. C'est ce qu'il crût du moins. Sauf que ce difficile exercice de pondération n'empêcha pas la forfaiture commise à son encontre le 6 février 2013.

Dans ce crime sordide, les tueurs d'une cellule terroriste dormante, même aguerrie, ne pouvaient disposer d'aussi considérables capacités logistiques pour mener sans bavures une opération d'une telle complexité. L'empreinte de l'appareil sécuritaire, dit parallèle, dans le canevas plus que parfait de l'exécution de Chokri Belaïd était tellement flagrante que le chef du gouvernement de l'époque, Hamadi Jebali, démissionna quelques jours après. Ses déclarations fracassantes laissant entendre que l'Etat s'écroulerait si la vérité sur cet assassinat venait à être dévoilée, témoignent qu'il jugeait impossible de camoufler l'implication des services de son Ministre de l'Intérieur Ali Larayedh.

Etant sûr que son gouvernement aurait coulé de toutes façons, H. Jebali alla même dans un dernier acte de lâcheté négocier sa démission de son propre parti Ennahdha.

Contre l'avis de son parti et malgré l'apaisement sensible des tensions, la désertion du chef du gouvernement intervint le 19 février 2013. Une désertion qui sans force majeure était par elle-même un aveu de l'implication du gouvernement. Elle devait aussi être le prologue d'une débandade générale des dirigeants islamistes vers un nouvel exil londonien susceptible d'enfoncer encore plus le clou de leur inculpation. D'autant plus que des millions de citoyens derrière le cortège funèbre du 8 février 2013 réclamaient à juste titre la tête de leur chef Rached Ghannouchi parti subitement à Londres le jour de l'assassinat.

Mais il n'y eût pas de débandade. Les islamistes depuis leur officine londonienne ont trouvé une échappatoire : confondre le gouvernement avec l'Etat et faire en sorte que la chute de l'un entraîne celle de l'autre.

En février 2013, dans un contexte de vide constitutionnel et de déséquilibre politique, la capacité de nuisance du parti Ennahdha était telle que sa chute provoquée aurait signifié la guerre civile. Bien de dirigeants islamistes, comme Lotfi Zitoun, remontés par l'appui d'Ansar Shariiaa, Fajr Libya et les Frères Musulmans au pouvoir en Egypte, ont ouvertement brandi cette menace de sorte qu'ils obligent la société civile à accepter leur impunité sous peine de voir la maison Tunisie s'effondrer. Avant et après l'assassinat de Chokri, La Syrie, La Libye et le Yémen étaient récurrents dans leurs discours.

La prise en main de la situation par l'UGTT allait faire en sorte que l'après Chokri Belaid ne dégénère pas en guerre civile. Sous son égide, le prix de la paix civile fût de troquer momentanément la déresponsabilisation pénale des mandataires du crime contre le désistement des islamistes au profit d'un gouvernement de technocrates. Cette manœuvre dilatoire de l'UGTT a réussi à éviter le pire sans pour autant parvenir à déloger en temps opportun le gouvernement ; tâche qui ne lui incombait pas d'ailleurs.

La mollesse des héritiers politiques du martyr, trahie entre autres par la célèbre oraison funèbre de leur porte-parole sur la tombe de Chokri, a fait qu'ils n'aillent pas au-delà d'une tiède condamnation morale et politique du parti Ennahdha. Ce manque de mordant de la part du Front Populaire permit non seulement le maintien du gouvernement mais aussi un incroyable tour de force qui a vu le principal suspect dans l'assassinat de leur camarade promu en premier ministre. Le chantage a été plus que payant.

Toutefois, la capitulation du Front Populaire qui a balisé le terrain à l'impunité des islamistes et à l'assassinat de son autre figure de proue et non moins patriote Mohamed Brahmi le 25 juillet 2013, n'explique pas à elle seule la facilité avec laquelle Ennahdha se repositionne dans les crises majeures. Aujourd'hui même, bien qu'accusé d'avoir fait proliférer le terrorisme, bien que défait aux élections, ce parti est encore au pouvoir sans avoir eu à agiter le spectre de la guerre civile.

Si les islamistes sont juridiquement intouchables c'est surtout grâce ou à cause de cette « exception tunisienne » nobélisée de la concorde nationale qui embarque sur la même felouque la chèvre et le chou. L'unité nationale au nom de la raison d'Etat qui se traduit politiquement par la neutralisation de la volonté populaire qui exigeait la traduction en justice des véritables coupables.

Dans le cas d'un pays non souverain comme la Tunisie, les gouvernements d'union nationale s'insèrent dans une trajectoire de l'Etat déterminée par des pouvoirs supranationaux. Et ce n'est pas une révélation choc d'affirmer que cette trajectoire est le nouveau Seyes-Picot enrobé dans un printemps arabe dans lequel on a attribué aux islamistes le rôle de Lawrence d'Arabie.

Dès janvier 2011, la politique nationale tunisienne a vibré au rythme des flux et reflux de la déstabilisation des pays frères figurant sur la liste noire du printemps arabe. Du soutien aux

miliciens de Bernard Henri Levi en Libye à l'hébergement du congrès des amis de la Syrie, les efforts de la nation ne concouraient que dans cette trajectoire. Ces efforts nécessitaient notamment une véritable division du travail entre les libéraux chargés de gérer les affaires courantes et les islamistes chargés d'organiser puis dispatcher les contingents de tueurs vers ces pays.

Le noyautage de l'appareil de l'Etat par Ennahdha n'était par conséquent qu'un réseautage ciblé incontournable dans la transformation du territoire national en point d'appui politico-militaire à partir duquel des actes hostiles non conventionnels pouvaient être déclenchés contre la Syrie ou l'Algérie voisine. N'avait-on pas acheminé des armes belges et des pick-up aux jordhen libyens à partir du port de Zarzis ? N'y'avait-il pas onze Tunisiens dans l'attaque de la raffinerie algérienne d'Ain Amenas en janvier 2013 ?

Avec la police parallèle, la justice parallèle, les gardes forestiers parallèles, les imams parallèles, les associations parallèles, une véritable institution des « opérations clandestines » a vu le jour sous l'œil bienveillant de l'Etat fondu dans ses gouvernements. Si des policiers audacieux qui ont dénoncé la complicité de leurs supérieurs avec les terroristes d'Ansar Shariaa ont été écroués et que le Ministre de la justice lui-même fût limogé en voulant faire la lumière sur l'affaire Belaid, c'est parce que l'Etat assume ses actes en garantissant l'impunité à ses commis un peu spéciaux.

La plainte du pool d'avocats de la partie civile dans l'affaire Chokri contre l'ostracisme du juge d'instruction chargé du dossier est une erreur stratégique car elle se devait d'être déposée contre son employeur, c'est-à-dire l'Etat. Depuis Mohamed Ghannouchi qui a amnistié Abou Yadh et les terroristes de Soliman qui ont formé les phalanges d'Ansar Shariaa jusqu'à Ali Larayedh qui a supervisé personnellement la police parallèle, en passant par Farhat Rajhi qui a démantelé les services de renseignements, c'est toute la chaîne de commandement qui devait y passer sans discernement.

Car en dehors de cette immunité que leur accorde l'Etat, les commanditaires de l'assassinat de Chokri Belaid n'auraient pas d'argument pour se disculper si l'Etat lui-même devait se désolidariser d'eux une fois mis au box des accusés. Juridiquement possible et déontologiquement justifiable, porter le crime d'Etat devant un tribunal international aurait été en mesure d'ôter cette carapace de l'immunité sur les vrais responsables

Chokri est tombé au champ d'honneur il y'a trois ans et ses assassins courent toujours. Il ne reste plus que sa valeureuse famille qui ose désigner les coupables par leurs noms. Ses camarades s'en tiennent toujours à une condamnation morale et ne trouvent aucune gêne à côtoyer ses meurtriers sur les bancs de l'Assemblée. Ses avocats croulent sous les dossiers des seconds couteaux impliqués et se refusent toujours à internationaliser la plainte. Entretemps, les islamistes, sûrs de l'impunité, sont toujours en embuscade.

---

## **P.-S.**

Saber Dahi est Secrétaire Général de l'Association Economie et co-fondateur du groupe d'action et réflexion Forces de la Tunisie Libre.